

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE SEANCE
10 octobre 2023

DATE DE CONVOCATION
04 octobre 2023

DATE D’AFFICHAGE
11 octobre 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE	33
PRESENTS	21
PROCURATION(S)	11
<u>VOTANTS</u>	32

Le maire certifie que la présente délibération a été télétransmise en Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité
le :

Certifiée conforme et exécutoire.
Notifiée aux intéressés.

Le Maire

Le **DIX OCTOBRE** DE L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS à 20H00 :

Le Conseil municipal de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s'est assemblé en séance publique dans la salle du Conseil, sous la présidence de :

Monsieur Marc-Antoine JAMET, Maire

Étaient présents : MM. COQUELET, LEGO, AVOLLÉ, BALUT, GHOUL, AÏT BABA, COPLO, NDIAYE, GODEFROY, GRESSANT.

Mmes DUVALLET, ROUSSELIN, BENAMARA, DORDAIN, DESLANDES, ALTUNTAS, POUHÉ, DEBOISSY, DELIENCOURT, GÜTH.

formant la majorité des Membres en exercice.

Étaient excusés : MM. MARC, LECERF, GUILLON, GASSA, SABIRI, THIERY et Mmes LOUBASSOU, BATAILLE, TERNISIEN, LEFEBVRE, VINCENT, MANTSOUAKA MASSALA.

Avaient donné pouvoir : Mme LOUBASSOU à Mme DESLANDES, M. MARC à M. AÏT BABA, M. LECERF à M. JAMET, Mme BATAILLE à M. LEGO, Mme TERNISIEN à M. GHOUL, M. GUILLON à M. AVOLLÉ, M. GASSA à M. BALUT, Mme LEFEBVRE à M. COQUELET, M. SABIRI à Mme DUVALLET, Mme VINCENT à Mme ROUSSELIN, Mme MANTSOUAKA MASSALA à Mme BENAMARA.

Mme Jeanne POUHÉ

est nommée Secrétaire à l'ouverture de la séance.

Assistaient à la séance :

Fonctionnaires : MM. TRISTANT, TOUTAIN, AURIERES, EL OUERDIGHI, ROIX, SWIECH et Mmes GUIBERT, BOULANGER, ROSSIGNOL, ECHARD-GOUBERT, VAROQUAUX, FALKIEWITZ, JEGU, ZAPPIA.

Délibération n°12

URBANISME – CONCESSION D'AMENAGEMENT LA CHENAIE 3 – PROLONGATION.

M. Dominique Lego expose au Conseil municipal :

Le 23 mai 2014, le Conseil Municipal a confié à la société d'économie mixte Eure aménagement développement (EAD), la réalisation de l'opération « La Chênaie 3 ».

Dans un premier temps, il s'agissait d'y construire une trentaine de maisons sur pilotis mais il s'est avéré que les coûts de viabilisation étaient trop élevés pour des particuliers.

Afin de répondre à la demande des jeunes, qui sont à la recherche de petits logements, la ville a décidé de confier à 3F Normanvie le soin de construire un ensemble de petits immeubles sur ce terrain. Un concours d'architecture a été lancé pour construire les premiers immeubles entièrement en bois du département. Le lauréat du concours sera sélectionné prochainement avec pour objectif un lancement des travaux d'ici un an.

Les démarches pour la vente du terrain au groupe 3F Normanvie sont en cours, et il est nécessaire de signer un ultime avenant pour prolonger de 6

mois la convention qui nous lie à EAD. Avec la vente des différents terrains, le bilan financier de l'opération sera équilibré en recettes et en dépenses.

Sur la base de ces éléments, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

A l'unanimité

- **APPROUVE** la prolongation pour 6 mois de la convention d'aménagement du lotissement la chénaie 3
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°5 à la concession d'aménagement consentie à EAD.

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Eure en application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Et ont les membres signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CONFORME
Marc-Antoine JAMET